

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

		Cadre réservé à l'administration			
	ite de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement		
2/07/16		12/07/16	2016-0258		
		1. Intitulé du projet			
ménagemer	nt d'une aire d'accueil c	les gens du voyage à Onnaing sur une parc	elle de 7 200 m²		
		ldentification du maître d'ouvrage ou du pé	titionnaire		
2.1 Personne	physique	Prénom			
Nom		rienom			
2.2 Personne	morale on ou raison sociale	Velenden av Milande			
37 MATERIAL 1		Valenciennes Métropole			
	n et qualité de la personr orésenter la personne mo		dent		
RCS / SIRET	2 4 5 9 0 1	1 6 0 0 0 1 1 Forme jurio	dique EPCI		
	Joi	gnez à votre demande l'annexe obliga	toire n°1		
3. Rubrique	e(s) applicable(s) du ta	bleau des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du pro			
N° de rub	orique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au rega	ırd des seulls et critères de la rubrique		
	6d 45	- Rénovation d'une voirie existante sur - Terrain permettant l'accueil de 32 cars			
J.Chippelii		4. Caractéristiques générales du proje	at the state of the		

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (arrêté en 2002, mis en révision en 2009), le projet consiste à aménager une parcelle de 7 200 m² à Onnaing visant à accueillir 32 caravanes. Le projet comprend la création d'une voirie desservant les emplacements des caravanes. Il comprend également la constructions d'un bâtiment d'accueil et des édicules les 16 emplacements (sanitaires et les locaux électriques,...). Il comprend également la rénovation d'une voirie existante (voie de desserte pour accéder à l'aire)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Nord (2012-2018), Valenciennes Métropole, ayant acquis la compétence pour l'aménagement de ce type de structure, réalise 32 places de caravanes à Onnaing pour répondre aux besoins de l'agglomération.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement de l'aire d'accueil à Onnaing porte sur une parcelle de 7 200m² dont :

- la création d'une voirie sur une surface de 1 220 m²,
- la réalisation de 16 emplacements doubles pour accueillir au maximum 32 caravanes,
- la construction d'un bâtiment d'accueil et de 16 édicules comprenant sanitaires et locaux techniques,

En phase chantier, les travaux seront phasés pour éviter toute coactivité entre les entreprise de VRD et de Bâtiment. En terme de calendrier, le démarrage des travaux est prévu pour mi 2016 ; la livraison de l'aire est programmée au 1er trimestre 2017.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Valenciennes Métropole sera propriétaire de l'aire ; un gestionnaire extérieur en assurera la gestion au quotidien.

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ve de l'Etat compétente en matière d	ou serd-1-11 soumts ? d'environnement devra être jointe au(x)
Dépose d'un permis d'aménager pour l	'opération	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est rempli	
1		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de l'opéra	ation - préciser les unités de mesure utilisées
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur
surface voirie, raquette de restructuration surface emplacement caravanes surface bâtiment (édicules + bâtiment de surface espaces verts et talus		1 220 m <sup>2</sup> 2 400 m <sup>2</sup> 190 m <sup>2</sup> 3 000 m <sup>2</sup>
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long.	3 • 35 • 32 • 20 E Lat. 50 • 24 • 14 • 70 N
Chasse des partiaux (bord RD50) à Onnaing long : 3° 35'32 20" E lat; 50° 24'14 70" N		10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:°'" Lat°'"
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage exis	tant? Oul Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'im utorisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose l	e programme ?	Oui X Non
ранs le caure du schema departemer	ital du Nord, réalisation d'une aire d'accu	eii des gens du voyage.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	ensibil		
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ols sur l	e lieu d	e votre projet ?
Parcelle en culture			
Policy I the control of the control of			
			oanisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date	PLU : z	one N5	i, révisé le 30/06/2011
d'approbation : Précisez le  ou les			
règlements applicables à			
la zone du projet			
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale?	ou les	docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation  Oui  Non
5.2 Enjeux environnementaux			
Complétez le tableau suivant, <a href="http://www.developpement-completez">http://www.developpement-complétez</a> le tableau suivant,			vens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet fr/etude-impact
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle	NAME OF THE OWNER, OWNE	188311	4.09-44.00
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de			ZNIEFF II
type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	X		Actuellement en culture, l'implantation d'une aire d'accueil ne modifiera pas
protection de biotope?			la zone naturelle.
		N.	
en zone de montagne ?		<u>[X]</u>	
en zone de montagne ?		X	
en zone de montagne ?		[X]	
sur le territoire d'une		X X	
sur le territoire d'une			
sur le territoire d'une commune littorale ?			
sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc			
sur le territoire d'une commune littorale ?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?  dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le projet se situe néanmoins à proximité d'une zone humide. Les services de la MISE ont été contactés à ce sujet et le dossier est en cours d'analyse.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		x	
dans un site ou sur des sols pollués ?	П	X	Une étude dite de "levée de doutes" sera cependant réalisée pour détecter toute éventuelle pollution.
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	П	X	Présence de captage d'adduction en eau potable à proximité.
dans un site inscrit ou classé ?		[X]	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		x	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	B	x	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	L'opération consiste à viabiliser un e parcelle de 7 200 m2, n'engendrant pas de modifications des masses d'eaux souterraines. Cependant, Valenciennes Métropole a contacté les services de la MISE à ce sujet afin d'avoir leur avis.
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Lors de l'opération, nous effectuerons une étude géotechnique afin de connaître le sol et de pouvoir caractériser les matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	а	X	Lors de l'opération, nous effectuerons une étude géotechnique afin de connaître le sol et de pouvoir caractériser les matériaux.
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	L'opération consiste à réaliser, sur une parcelle cultivée, un terrain viabilisé comprenant entre autres des espaces verts.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet se situe sur une exploitation agricole existante et s'étend sur une surface de 7 200m2.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	1
Risques et nulsances	Est-il concerné par des risques naturels ?	О	x	1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X X	/
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	32 caravanes au maximum seront présentes sur le site ; le gestionnaire veillera entre autres au respect du voisinage.
	Engendre-t-il des odeurs ?  Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	1
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	En phase chantier, les travaux de construction de la voirie engendreront des vibrations liés au compactage des remblais. En phase exploitation seules des caravanes auront accès à l'aire.

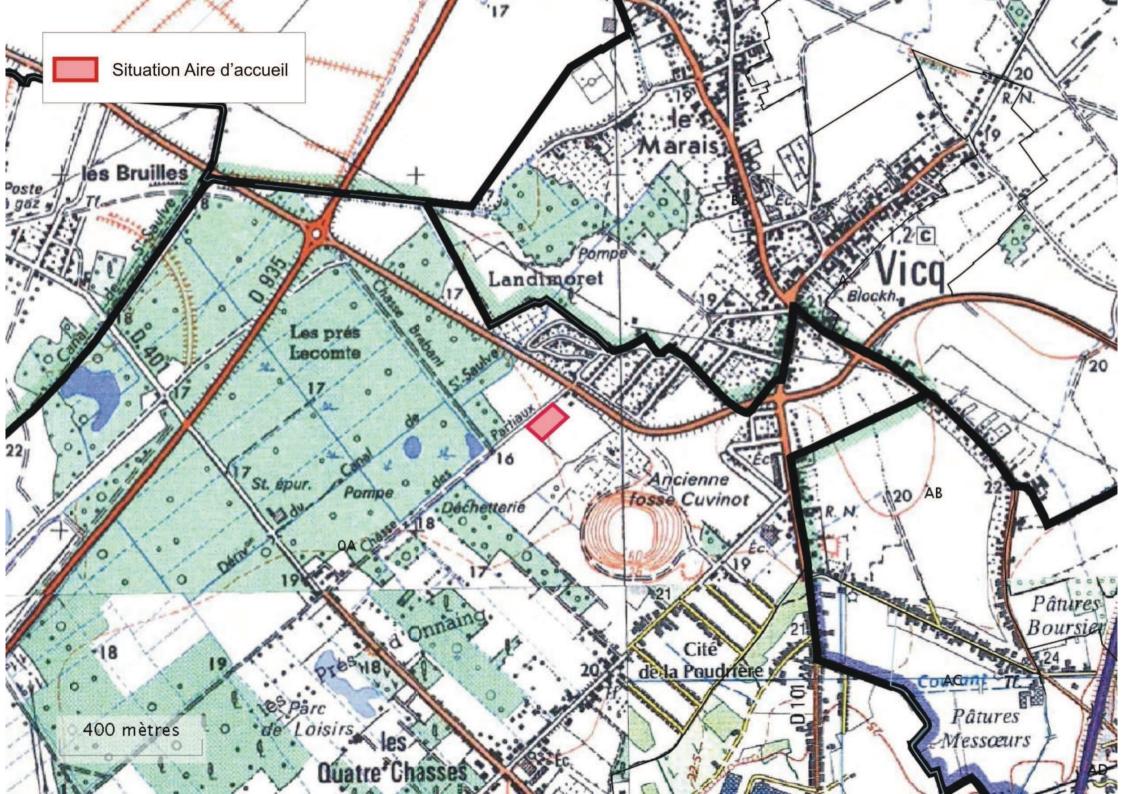
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Seuls des candélabres seront mis en place sur la voirie d'accès à l'aire et aux emplacements des caravanes.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	Seules des voitures pollueront l'air, le temps d'installer leurs caravanes
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées se rejettent dans le réseau communautaire. Les eaux pluviales seront infiltrées dans le sol ou rejetées à débit limité dans le réseau communautaire.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les effluents seront rejetés dans le réseau d'eaux usées. Les déchets (ordures ménagères) seront ramassés par le service de collecte.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Le site est situé sur une exploitation agricole engendrant la suppression de 7 200 m2 d'agriculture.

	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences d	lu projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul Non X	
THE RESERVE	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formu qu'il devrait en être	laire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou dispensé ? Expliquez pourquoi.
maximum 32 carav existante. Il se situe limité en terme de r De plus l'autorité er	erit dans le cadre du schéma départementale des gens du voyage du Nord, permettra d'accueillir au anes. L'opération consiste à viabiliser une parcelle de 7 200 m2 et à rénover une voirie d'accès e sur une parcelle en culture et à proximité de sites industriels. Dans ce contexte, l'impact est donc modifications des milieux naturels ou de l'architecture environnante.  Invironnementale s'est déjà prononcée sur ce projet équivalent mais de capacité moindre : 10 ur 16 emplacements désormais), confère décision 2015-0310 du 05 Mars 2015.

	8. Annexes	å
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans a'eau et cours d'eau;	X
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent <b>Objet</b>	es —
	Extrait du règlement de la zone N5 du PLU d'Onnaing, zone applicable au projet	
Je	9. Engagement et signature certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
	Fait à VALENCIENNES 2 6 MAI 2016	
c	Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines et à	

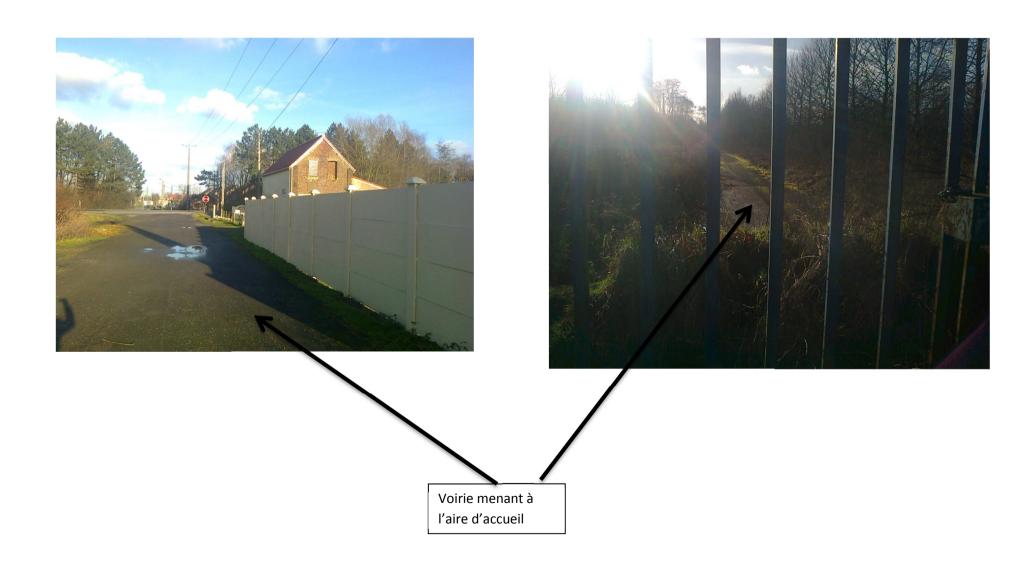
PAdministration Générale

Renée STIEVENART



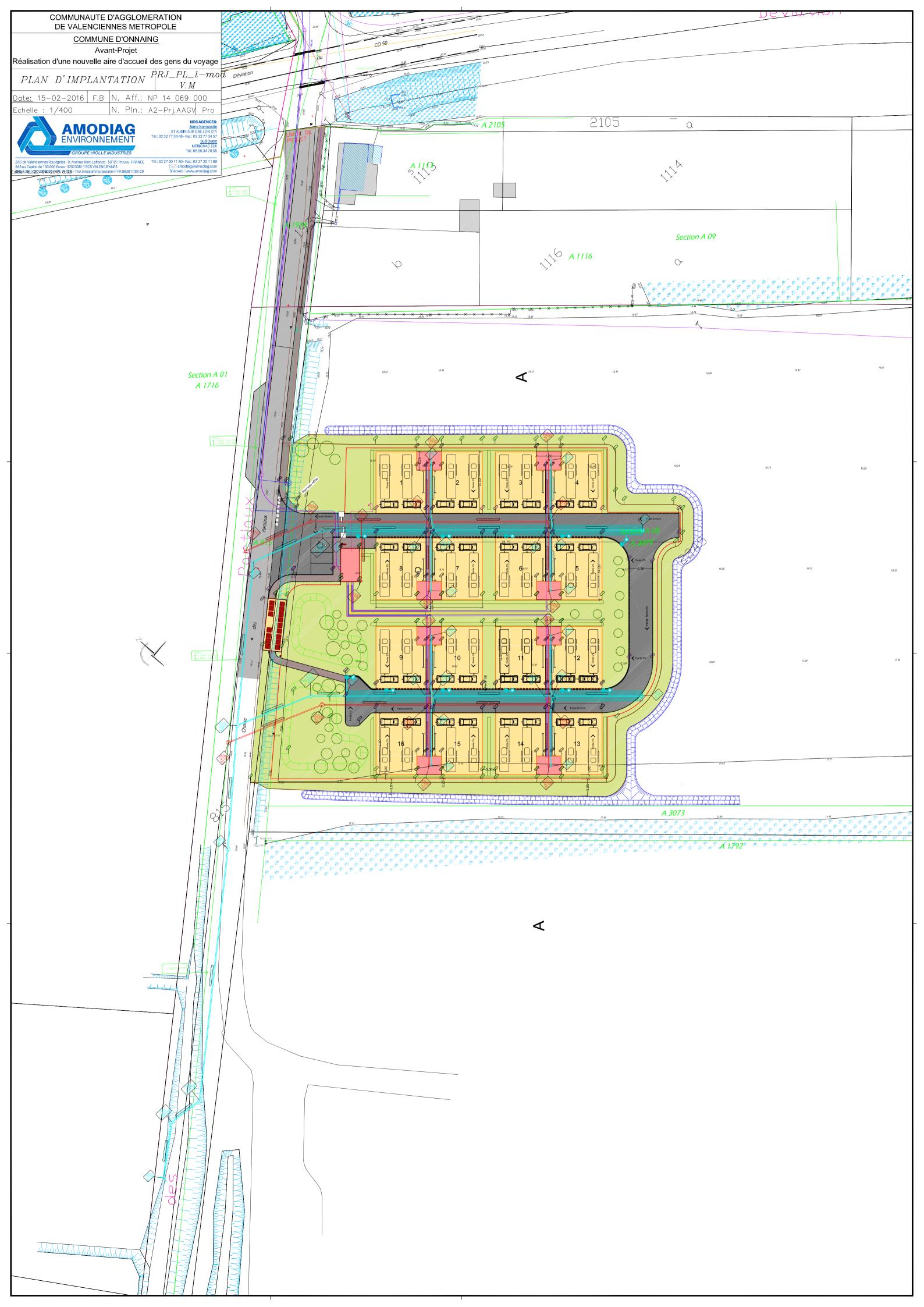
### **ANNEXE 3 – ZONE D'IMPLANTATION**

## Chasse aux partiaux :



# Emplacement futur Aire d'accueil :





### **ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET**

